



DIPLÔME INTER UNIVERSITAIRE  
SANTÉ,  
SOCIÉTÉ ET  
MIGRATION

**LES DEFIS DE L'IMMIGRATION LEGALE EN FRANCE :  
LA PROBLEMATIQUE DU RENOUVELLEMENT  
DES TITRES DE SEJOUR.**

Mémoire du Diplôme Inter-Universitaire « Santé, société et migration »

Rédigé sous la direction de Nicolas CHAMBON

NGANTCHOU NJIONDO Larissa

Année 2020 – 2021



# **LES DEFIS DE L'IMMIGRATION LEGALE EN FRANCE : LA PROBLEMATIQUE DU RENOUVELLEMENT DES TITRES DE SEJOUR.**

Mots clés : immigration légale, étranger, titre de séjour, dématérialisation et enjeu.

Comment appréhender aujourd'hui les enjeux du renouvellement des titres de séjour pour les étrangers en France ? Ce dossier de recherche entend parvenir à une intelligence de la façon dont la demande et le renouvellement du titre de séjour reconfigure entièrement la vie de l'étranger sur le territoire Français. Pour atteindre cet objectif fondamental dans la présente étude qui se veut qualitative, l'on a adopté la recherche documentaire, l'observation directe et l'entretien semi-directif pour collecter les données. De toutes les données recueillies et interprétées, il ressort que le titre de séjour a cessé d'être un document administratif ordinaire. Il transcende en effet la simple sphère administrative pour finalement influencer même les domaines les plus sensibles de la vie de l'étranger tels que l'estime de soi et plus généralement les rapports que l'on peut entretenir avec soi-même. Le droit des étrangers tout comme les démarches à effectuer pour rester dans la légalité évoluent constamment et donnent l'impression que la France est plus répulsive qu'accueillante. Ce sujet, dont l'intérêt est à la fois actuel et personnel, dans une formation comme celle que nous avons reçue dans le cadre du Diplôme Inter-Universitaire Santé, société et Migrations, vient remettre en évidence les défis de l'immigration légale qui ne sont pas moins importants que ceux de l'immigration illégale. « *Au fond, avec ou sans papiers, l'impression que nous avons c'est que nous sommes finalement tous pareils* »

**Mémoire du Diplôme Inter-Universitaire « Santé, société et migration »**

Rédigé sous la direction de Nicolas CHAMBON

Année 2020 – 2021

# Sommaire

Introduction générale .....	3
I. Le titre de séjour ou les titres de séjour ? : typologie, conditions d'octroi et démarches.....	9
A. Les différents types de titre de séjour.....	9
A – 1 _ Le visa long séjour valant titre de séjour.....	10
A – 2 – La carte de séjour temporaire ou pluriannuelle.....	11
A – 3 _ La carte de resident.....	14
A – 4 _ La carte de retraité.....	16
A – 5 _ L'Autorisation Provisoire de Séjour .....	17
B. L'ère de la dématérialisation des procédures dans les prefectures de France et les effets du Covid – 19.....	21
B – 1 _ La dématérialisation : simplifier ce qui est complexe ou l'inverse ?.....	22
B – 2 _ Le covid -19 : le fossé qui se creuse.....	26
II. Les enjeux différenciés du renouvellement du titre de séjour.....	28
A. Un simple document administratif ? .....	29
B. Ou une vie impossible sans titre de séjour ?.....	32
Conclusion générale.....	34
Bibliographie.....	36
Grille d'entretien.....	36

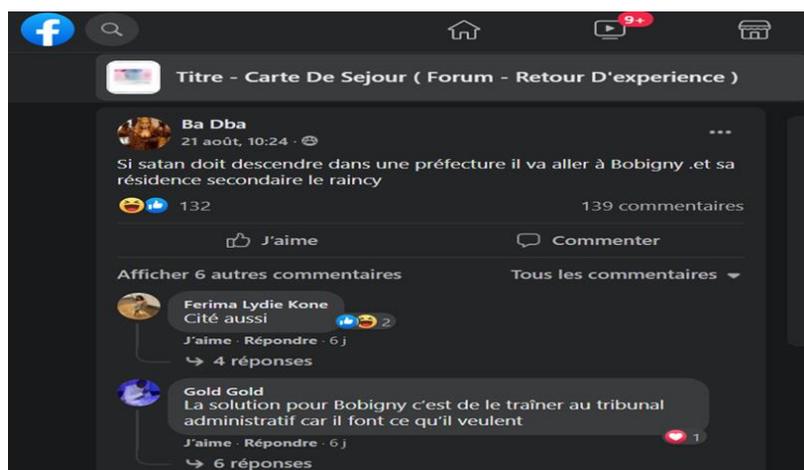
# INTRODUCTION GENERALE

## Contexte

L'immigration est un sujet qui est très abordé en France. La lutte contre l'immigration clandestine en plus de la question de la régularisation des « sans papiers »<sup>1</sup> sont des thématiques qui se retrouvent constamment au-devant de la scène et qui suscitent à juste titre de multiples controverses.

Et parfois, on parle tellement des « sans papiers » qu'on en vient à « oublier » en quelque sorte, en reléguant au second plan et ce, de façon inconsciente peut être, ces milliers d'étrangers détenant des documents officiels qui font face eux aussi à de nombreuses épreuves. Il se trouve justement que les étrangers « avec papiers » ont leurs luttes, même si celles-ci sont parfois jugées moins visibles ou moins criardes. Au rang de ces luttes, figure le renouvellement des titres de séjour.

Le Processus de renouvellement du titre de séjour pour la plupart d'étrangers en France est une entreprise complexe. Nous n'avons qu'à considérer les longues files d'attente devant les préfectures, les sollicitations d'avocats pour les recours, l'action des associations d'aide ou de défense des droits des étrangers qui s'est accrue, pour s'en rendre compte. Le titre de séjour semble détenir une importance sacrée qui transcende la seule dimension administrative pour finalement avoir un grand impact sur tous les autres aspects de la vie de celui ou celle qui doit le détenir absolument.



*Image 1 - Capture d'écran*

---

<sup>1</sup> En décembre 2018, la revue *plein droit* publie un article dans lequel elle fait état de ce que le mot « sans papiers » a comme disparu des discours politiques, médiatiques et scientifiques pour laisser la place au mot « migrant ». 2018, « Les sans-papiers sont devenus invisibles », dans *Plein droit*, 4 (n°119) : 3 – 4

« *Si Satan doit descendre dans une préfecture il va aller à Bobigny et sa résidence secondaire le Raincy* »<sup>2</sup> tels sont les écrits d'un membre d'un groupe de Facebook intitulé « Titre – Carte de séjour (Forum – Retour d'expérience) » dont la thématique porte justement sur le renouvellement des titres de séjour avec pour mission principale d'aider gratuitement ceux qui sont dans le besoin en répondant à leur questions et sollicitations particulières. Ces propos traduisent à suffisance la violence avec laquelle l'auteur vit son processus de renouvellement de ses documents officiels et les réponses des autres membres à sa publication montrent à quel point ce ressenti est largement partagé. Il faut noter à ce niveau que la préfecture de Bobigny est particulière en la matière en raison d'une très haute sollicitation.

### **Délimitation du sujet**

Notons aussi que ce travail ne porte pas que sur les préfectures d'Île-de-France. Sur le plan spatial donc, ce travail se limite à la France en raison de notre proximité géographique et de la spécificité même de la France par rapport à ses homologues européens. En effet, la France ferait partie des pays de l'Union Européenne qui délivre le moins les titres de séjour.<sup>3</sup>

Sur le plan temporel, cette étude porte sur une période allant de 2018 à nos jours. L'apparition du Covid 2019 a créé de l'innovation dans le processus de renouvellement des titres de séjour. Cette innovation n'est pas sans conséquences négatives et nous le verrons dans la suite de notre réflexion.

### **Définition des concepts clé**

Le sujet d'étude met en évidence cinq principaux concepts clé dont le contenu sémantique doit être clarifié. Il s'agit précisément d'immigration légale (1), étranger (2), titre de séjour (3), dématérialisation (4) et enjeu (5).

#### ***1 - Le concept d'immigration légale :***

C'est le mouvement de se rendre dans un pays autre que celui de sa nationalité pour y séjourner de façon durable. L'immigration est légale quand l'étranger réalise toutes les formalités attendues, définies par le pays d'accueil et exposées par ses autorités consulaires

---

<sup>2</sup> Conf. Image n°1

<sup>3</sup>

dans le pays d'origine.<sup>4</sup> En France, au-delà de l'asile, l'immigration légale prend principalement trois formes : familiale, étudiante et professionnelle.<sup>5</sup>

## ***2 – Le concept d'étranger :***

C'est un terme qu'on utilise pour désigner une personne qui réside dans un pays sans toutefois en posséder la nationalité.<sup>6</sup> A ce sujet, le Code de l'Entrée et du Séjour des Etrangers et du Droit d'Asile stipule : « Sont considérés comme étrangers au sens du présent code les personnes qui n'ont pas la nationalité française, soit qu'elles aient une nationalité étrangère, soit qu'elles n'aient pas de nationalité. »<sup>7</sup>

## ***3 – Le concept de titre de séjour :***

*« C'est un document sécurisé assurant la reconnaissance par l'autorité publique du droit à séjourner sur le territoire national pour un ressortissant étranger majeur. Un titre de séjour se définit par sa nature juridique, son motif d'admission et sa durée de validité. Les cartes de séjour temporaires, les cartes de résident et les certificats de résidence pour Algériens sont des titres de séjour. »*<sup>8</sup> Le titre ou la carte de séjour est délivré(e) sous un certain nombre de conditions. Le renouvellement est alors le processus par lequel, un nouveau titre de séjour est établi quand le précédent a atteint sa date d'expiration.

## ***4 – Le concept de dématérialisation :***

La dématérialisation est le procédé par lequel on remplace des modes de communication et des documents physiques par des procédures et documents numériques. Elle consiste à mettre en œuvre des moyens électroniques pour effectuer des opérations de traitement, d'échange et de stockage d'informations sans support papier.<sup>9</sup>

---

<sup>4</sup> <https://iom.nt>

<sup>5</sup> <https://migrationsenquestions.fr>

<sup>6</sup> <https://www.insee.fr>, La mesure des populations étrangères et immigrées

<sup>7</sup> Code de l'Entrée et du Séjour des Etrangers et du Droit d'Asile (CESEDA), 22 février 2005, page 5

<sup>8</sup> Cette définition est celle donnée par le ministère de l'intérieur français sur son site. Elle montre bien qu'il n'y a pas de différence entre la notion de titre de séjour et celle de carte de séjour. Ces expressions seront donc utilisées de manière indifférenciée dans notre travail. <https://www.immigration.interieur.gouv.fr>

<sup>9</sup> <https://www.archimag.com>

## 5 – Le concept d'enjeu :

En ancien français « l'engieu » était ce qui est mis en jeu, ce que l'on hasarde et qui en fin de partie revient au gagnant. Le plus souvent il s'agissait d'une sorte de cagnotte et donc, d'une quantité d'argent. C'est un terme technique qui désigne la somme des mises en jeu et on joue pour la gagner. Le mot est devenu courant à partir du 18<sup>ème</sup> siècle dans un emploi figuré. Dès lors, il désigne ce que l'on risque en termes de gain ou de perte dans n'importe quelle entreprise.<sup>10</sup> L'enjeu peut être matériel, moral, d'image avec des conséquences de nature positive ou négative. Dans le cadre de ce dossier de recherche, nous entendons par enjeux les avantages que peuvent procurer le renouvellement du titre de séjour pour un étranger en France.

### Construction de la problématique

D'entrée de jeu, il est convenable de relever que nous avons eu de la peine à trouver des travaux scientifiques exclusivement consacrés à la thématique du renouvellement des titres de séjour. En revanche, la presse et les associations en parlent. Même si la qualité de ces écrits peut être remise en cause, on ne peut nier le rôle important que les journalistes et les membres d'associations jouent dans le décryptage de ce fait social.<sup>11</sup>

Didier Bourgeois, dans un article intitulé « De l'attente délétère d'un titre de séjour. Une vie de papier froissé », montre comment la quête des papiers qui a une forte dimension émotionnelle, peut en même temps remplir la vie d'un individu, la vider de tout son sens et l'empêcher de s'intégrer correctement. Il montre même au travers des deux cas qu'il expose dans sa réflexion comment cette quête en vient à empêcher le travail psychothérapique. « *À la recherche de papiers d'identité, d'une identité de papier, ces sujets s'épuisent, le temps vécu se dilate et ne travaille plus pour eux.* »<sup>12</sup>

Serge Weber, quant à lui, va à peu près abonder dans le même sens. Il stipule, dans son article intitulé « Comprendre la mobilité, réinterroger l'intégration » que le titre de séjour fonctionne autant comme un passeport que comme un outil d'ancrage. Puisque l'étranger ne

---

<sup>10</sup> <https://www.larousse.fr> ; <https://www.dictionnaire.lerobert.com>

<sup>11</sup> Généralement, les associations ou du moins les défenseurs des droits des étrangers en général, sont accusés de recourir plus au registre de l'émotion et du sentimentalisme qu'à celui de la raison pour aborder les grandes questions qui les concernent.

<sup>12</sup> Bourgeois, Didier, 2015, « De l'attente délétère d'un titre de séjour. Une vie de papier froissé » dans *L'information psychiatrique*, 1 (Vol. 91) : Page 39

construit pas son espace de vie dans un seul pays, le non-renouvellement d'un titre de séjour peut être une source de rupture des attaches et finalement de déracinement. Dans ce cas, « *on ne peut parler de trajectoire migratoire réussie.* »<sup>13</sup>

Dans une perspective particulière, la présente réflexion veut interroger l'importance multiforme du renouvellement du titre de séjour dans la vie de l'étranger. Ainsi, la question qui constitue la toile de fond de ce travail se décline en ces termes : **Comment appréhender aujourd'hui les enjeux du renouvellement des titres de séjour pour les étrangers en France ?**

Pour répondre à cette problématique de manière satisfaisante, la méthode qualitative a été privilégiée. Cette approche méthodologique fournit le cadre adéquat pour l'étude. Elle accorde en effet une position centrale aux interprétations et intentions des acteurs. Elle permet de récolter énormément d'informations et fournit un éclairage nouveau au phénomène étudié par le biais de l'induction. « *Les méthodes d'analyse des données s'appuient essentiellement sur l'induction, les propositions relatives aux relations porteuses de signification sont tirées, induites, des observations.* »<sup>14</sup> Elle se base sur des cas, des expérimentations, des micro-situations et en généralisent les conclusions. Elle traite des données difficilement quantifiables. Elle ne rejette pas les chiffres ni les statistiques mais ne leur accorde tout simplement pas la première place.<sup>15</sup>

Dans l'optique d'amasser des informations utiles à la constitution de ce travail de recherche, nous avons eu recours à trois principaux outils de collecte de données notamment la recherche documentaire, l'entretien semi-directif et l'observation directe.

Nous aurions voulu appliquer notre protocole d'entretien à des étrangers qui sont entrés en France légalement et qui se sont retrouvés dans une situation irrégulière du fait de la dématérialisation par exemple qui ne donne pas toujours la possibilité de se faire aider à temps quand on est confus sur la démarche et les différents documents à fournir. Nous n'avons essuyé que des refus qui n'étaient pas toujours justifiés. De plus, nos recherches nous ont permis de voir que l'administration française peut être un monstre froid refermé sur lui-même. En effet,

---

<sup>13</sup> Weber, Serges, 2010, « Chez nous, c'est aussi chez eux. Comprendre la mobilité, réinterroger l'intégration » dans *Revue Projet*, 7 (N° HS 01) : 18 - 19

<sup>14</sup> Pierre Mongeau, 2008, *Réaliser son mémoire et sa thèse*, Montréal : Presses Université du Québec. P. 31

<sup>15</sup> Hygin Kakai, Février 2008, « Contribution à la recherche qualitative, cadre méthodologie de rédaction de mémoire. » Séminaire de Master : Université de Franche-Comté. P. 1

malgré nos tentatives, nous n'avons pas eu la possibilité de nous entretenir avec des agents des préfectures. S'ils avaient eu lieu, ces échanges nous auraient permis de présenter le phénomène du renouvellement du titre de séjour dans sa plus complète configuration. Par conséquent, nous reconnaissons que ce dossier souffre de deux principaux manques. Il s'agit d'un côté de la rareté d'une documentation scientifique sur la stricte thématique du renouvellement des titres de séjour et de l'autre côté, le manque d'informations des agents de préfecture directement impliqués dans le processus.

### **Plan de rédaction**

Ce dossier de recherche est structuré en deux grandes parties et chacune de ces parties est elle-même subdivisée en deux sections.

La première partie porte fondamentalement sur les types de titres de séjour. Nous allons parler ici des titres de séjour qui existent, de leurs conditions d'octroi, des différentes démarches à accomplir de plus que les contraintes de renouvellement qui diffèrent d'un type à l'autre. C'est dans cette partie que nous allons nous appesantir sur le sous thème de la dématérialisation qui a reconfiguré les pratiques dans les préfectures et toutes les conséquences qu'elle a induites. Nous parlerons également des effets du Covid-19.

La deuxième partie quant à elle traite des retombées multiformes du renouvellement du titre de séjour. Il s'agira pour nous d'explorer le regard que les étrangers portent sur cette procédure, de voir comment est-ce qu'ils le vivent et comment est-ce que leur vie quotidienne en est impactée.

# **I. LE TITRE DE SÉJOUR OU LES TITRES DE SÉJOUR ? : TYPOLOGIE, CONDITIONS D'OCTROI ET DÉMARCHES.**

Le titre de séjour est un élément fondamental de la vie de tout étranger en France. Il est établi d'abord en fonction de la législation française et ensuite selon les raisons pour lesquelles il est demandé. De ce fait, il n'existe pas un seul titre de séjour mais plusieurs types de titres de séjour. Certains auteurs en viennent même à opérer une distinction entre types de titres de séjour et catégories de titres de séjour<sup>16</sup>.

A chaque fois que l'on veut parler de typologie des titres de séjour, certaines interrogations surgissent comme naturellement : les titres de séjour se valent – ils ? Peuvent-ils tous être mis sur le même pied d'égalité ? Est-ce qu'il y a des titres de séjour qui sont plus avantageux que d'autres en termes de facilité de conditions d'octroi et d'aisance de déploiement sur le territoire français ? On pourrait même aussi se demander au nom de quoi, ce qui est perçu comme des avantages n'est pas accordé à tous les titres de séjour de la même façon. Tout en considérant que ces questions ne sont pas forcément dénuées de tout sens, précisons que le but de cette première partie n'est nullement d'hierarchiser ou de classer les titres de séjour.

Il nous semble que pour aborder de façon efficace le thème des difficultés qui entourent le renouvellement des titres de séjour et leur impact général sur la vie des étrangers, nous devons au préalable faire un exposé succinct des démarches. Cette première partie a donc une vocation descriptive. Il s'agira, dans un premier temps de parler des différents types de titres de séjour (**A**) et dans un second temps, d'aborder le pan de la dématérialisation des procédures (**B**) qui, quoi qu'étant une innovation, pose plusieurs difficultés.

## **A. Les différents types de titres de séjour**

Comme nous l'avons mentionné plus haut, les titres de séjour, même similaires, ne sont pas tous présentés de la même façon. A chaque auteur ou à chaque Site Internet, sa façon d'en parler et parfois, la mise en avant des particularités de mêmes titres de séjour peut différer d'une

---

<sup>16</sup> <https://www.actas-asso.fr>, Les catégories de titres de séjour et les types de titres de séjour. Même le Code et l'Entrée et du Séjour des Etrangers et du Droit d'Asile (CESEDA) parle de categories de titres de séjour pour chaque groupe de titre de séjour.

présentation à l'autre. Un autre constat qu'il nous a été donné de faire est que la législation en la matière évolue et change constamment. Il va sans dire que cette situation pourrait facilement prêter le flanc à la confusion. A y regarder de plus près, elle montre à suffisance à quel point le sujet est diversement appréhendé. Elle montre également son niveau de délicatesse pour les trois principaux groupes d'acteurs qui interviennent dans le processus à savoir : ceux qui se battent au quotidien pour renouveler leurs titres de séjour, ceux qui les aident de façon multiforme à y arriver et finalement ceux qui travaillent dans les institutions étatiques en charge de produire les dits titres de séjour. A ce niveau, il ne serait pas faux ou superflu de dire que le sujet est aussi délicat pour ceux qui légifèrent sur toutes ces questions.

Nos recherches nous ont permis de voir qu'il y a de nombreuses raisons pour lesquelles les titres de séjour sont demandés et renouvelés. Par conséquent, il existe beaucoup de titres de séjour différents, à peu près une vingtaine, et nous estimons qu'il n'est pas nécessaire de tous les présenter ici. Nous choisissons de nous appesantir sur les types de titres de séjour que nous avons le plus rencontrés dans notre phase de collecte des données.

Si le motif du séjour est important, nous avons envie de dire que la durée du séjour est encore plus importante. C'est une sorte d'épicentre qui conditionne tout finalement tant c'est lancinant dans le processus. Pour s'en rendre compte, il n'y a qu'à considérer le nombre d'occurrences du terme « durée » dans le Code de l'Entrée et du Séjour des Etrangers et du Droit d'Asile (CESEDA). Aussi, en fonction de leur durée, on peut énumérer cinq grands types de titres de séjour. Il s'agit du Visa de Long Séjour valant Titre de Séjour (VLS-TS), la carte de séjour temporaire ou pluriannuelle, la carte de résident, la carte de séjour retraité et l'Autorisation Provisoire de Séjour (APS)<sup>17</sup>.

## **A – 1 \_ Le Visa de Long Séjour valant Titre de Séjour (VLS-TS)**

De façon générale, c'est le tout premier document officiel qui est attribué à un étranger depuis son pays d'origine et dont la durée oscille entre quatre mois et un an. Le visa de long séjour, dit de type D<sup>18</sup>, est une vignette apposée par les autorités consulaires françaises sur le

---

<sup>17</sup> Quelques Sites Internet décrivent l'Autorisation Provisoire de Séjour (APS) comme un document qui permet de rester exceptionnellement et temporairement en France sans avoir de titre de séjour. Ce faisant, ils excluent l'APS des types de titres de séjour à proprement parler.

<sup>18</sup> Il y a en effet plusieurs types de visas et même plusieurs types de visas long séjour. Le droit des étrangers en France en parle en utilisant des terminologies telles que type A, type C, type D. Les visas de type A et C sont plus

passerport d'un individu afin de l'autoriser à entrer et séjourner en France pendant la période qui y est déterminée. La particularité de ce visa est qu'il a valeur de titre de séjour et par conséquent, dispense son détenteur de demander une carte de séjour à la préfecture dès son arrivée en France. Le VLS-TS doit être validé dans les 3 mois suivant l'arrivée en France avec le paiement d'une taxe. Cette démarche de validation, qui se fait entièrement en ligne depuis la date du 18 février 2019<sup>19</sup>, permet d'être en séjour régulier et de pouvoir franchir à nouveau la frontière de l'espace Schengen au cas où on serait amené à en sortir pour quelque raison que ce soit.

Selon le motif et l'intention de s'installer durablement en France, le VLS - TS peut porter diverses mentions : étudiant, salarié, travailleur temporaire ou saisonnier, vie privée familiale, passeport talent, visiteur, stagiaire. Pour certaines de ces mentions, il peut arriver d'avoir encore des caractéristiques particulières diverses. A titre d'illustration, nous dirons qu'il y a plusieurs types de titres de séjour mention passeport talent : "passeport talent" simple, "passeport talent - carte bleue européenne", "passeport talent - chercheur" et "passeport talent - chercheur - programme de mobilité"<sup>20</sup>. C'est la même chose en ce qui concerne les mentions vie privée familiale, stagiaire ou même visiteur. Le VLS – TS « vie privée et familiale » est délivré et renouvelé sans grandes difficultés pour les époux de français à condition que le mariage n'ait pas été annulé ou est frauduleux. Quand le VLS – TS arrive à expiration, l'étranger est obligé de faire une démarche de renouvellement pour pouvoir rester dans la légalité. C'est alors que l'on parle de carte de séjour temporaire ou pluriannuelle.

## **A – 2 \_ Les cartes de séjour temporaires ou pluriannuelles**

Très généralement, c'est le deuxième type de titre de séjour qu'un étranger se fait établir dans son parcours de vie en France. On l'acquiert après l'expiration du VLS – TS à condition de pouvoir justifier des raisons pour lesquelles on le demande. Il y a autant de cartes de séjour temporaires ou pluriannuelles qu'il y a de Visas Long Séjour valant Titres de Séjour. Nous avons choisi de ne présenter que quelques-unes pour les raisons que nous avons bien expliquées au début de cette première partie de notre travail. Aussi, les mentions dont nous parlerons sont

---

des visas Schengen qui selon certaines conditions permettent de se mouvoir dans toute l'Union Européenne, tandis que les visas de type D sont plus des visas nationaux.

<sup>19</sup> <https://www.immigration.interieur.gouv.fr>

<sup>20</sup> Journal Officiel de la République Française (Texte 42 sur 135), 30 décembre 2020, Page 7 - 10

les suivantes : étudiant, vie privée et familiale, salarié ou travailleur temporaire / saisonnier, stagiaire, visiteur.

### **A – 2 \_ i \_ La carte de séjour temporaire ou pluriannuelle Mention Etudiant**

Elle est attribuée à ceux des étrangers qui suivent des études supérieures en France. Pour l'obtenir, il faudrait être inscrit, soit dans un établissement public ou privé d'enseignement supérieur, soit dans un organisme de formation professionnelle supérieure. De plus, il y a une condition relative aux ressources à respecter qui est celle de disposer de 615 euros au moins par mois. Pourtant, c'est une condition qui ne s'applique pas à tous les étudiants étrangers. Voici les situations dans lesquelles on peut en être exempté :

- Venir en France dans le cadre d'une convention signée entre l'État et l'établissement d'enseignement supérieur dans lequel on est inscrit ;
- Réussir le concours d'entrée dans un établissement d'enseignement supérieur ayant signé une convention avec l'État ;
- Être boursier du gouvernement français ;
- Avoir un bac français préparé dans une école relevant de l'Agence pour l'Enseignement Français à l'Étranger (AEFE) et avoir été scolarisé 3 ans minimum dans un établissement français à l'étranger ;
- Le pays d'origine a signé avec la France un accord de réciprocité sur l'admission au séjour des étudiants.

### **A – 2 \_ ii \_ La carte de séjour temporaire ou pluriannuelle Mention vie privée et familiale**

L'étranger qui a des attaches en France peut, sous certaines conditions, obtenir une carte de séjour vie privée et familiale qui l'autorise à travailler sans qu'il n'ait besoin de demander une autorisation de travail. Quand elle est délivrée en 1<sup>er</sup> document de séjour, elle est annuelle et renouvelable. Quand elle est délivrée en renouvellement d'un Visa Long Séjour valant Titre de Séjour, elle est pluriannuelle et a une durée qui oscille entre deux et quatre ans.

La carte de séjour temporaire ou pluriannuelle Mention vie privée et familiale est attribuée aux personnes étrangères en France en fonction de leurs situations diverses. C'est dire que ce

type de titre de séjour regorge lui-même encore de plusieurs sous – types. Il s’agit notamment d’étranger malade, jeune étranger entré en France mineur, titulaire d’une rente d’accident de travail en France, étranger pacsé avec un Français, époux d’un étranger ayant un titre de séjour, parent d’enfant français, jeune majeur entré par regroupement familial, époux de Français, activité solidaire dans un organisme d’accueil communautaire, motifs humanitaires ou exceptionnels et victime d’infraction (violence conjugale, traite des êtres humains, proxénétisme). Pour chacun de ces sous – types, il faut soutenir la demande par des preuves de ces situations particulières et résider habituellement en France.

### **A – 2 \_ iii \_ La carte de séjour temporaire ou pluriannuelle Mention salarié ou travailleur temporaire / saisonnier**

Cette carte est généralement détenue par deux types d’étrangers : ceux qui viennent en France pour travailler et ceux qui sont venus pour faire des études à la suite desquelles ils ont pu trouver un emploi. La mention précise qu’on y porte dépend du type de contrat sur lequel l’étranger parvient à un accord avec l’entreprise qui le recrute. Ainsi donc, on va parler de la mention salarié dans le cadre d’un Contrat à Durée Indéterminée (CDI) et plutôt de la mention travailleur temporaire dans le cadre d’un Contrat à Durée Déterminée (CDD).

### **A – 2 \_ iv \_ La carte de séjour temporaire ou pluriannuelle Mention Stagiaire**

Pour séjourner en France comme stagiaire quand on est étranger non ressortissant européen, il faut pouvoir remplir certaines conditions, la principale étant de suivre une formation professionnelle ou de faire un stage, soit dans le cadre d’une entreprise, soit dans le cadre d’un hôpital public. La formation dont on parle ici, qui est organisée dans le pays d’origine de l’apprenant, doit pouvoir conduire à l’acquisition d’un niveau de qualification professionnelle, ou plutôt à l’acquisition d’un diplôme au titre d’un cursus universitaire ou scolaire, d’un programme de coopération de l’Union Européenne ou intergouvernemental portant sur l’éducation, la formation, la jeunesse ou la culture ou enfin d’une formation professionnelle.

Le stage doit obligatoirement être régi par une convention conclue entre l’établissement de formation dans le pays d’origine, l’entreprise d’accueil en France et l’étranger concerné.

L'entreprise dispose d'un temps de deux mois avant le début effectif du stage pour faire valider en ligne par l'administration la convention de stage.

## **A – 2 \_ vi \_ La carte de séjour temporaire ou pluriannuelle Mention Visiteur**

Ce titre de séjour est généralement décerné à ceux des étrangers qui souhaitent venir en France pour une durée supérieure à trois mois. Sauf qu'il ne suffit pas de souhaiter venir en France pour l'obtenir, il faudrait en plus avoir une raison jugée pertinente par les autorités consulaires françaises. Les trois principales raisons qui sont acceptables sont :

- Le fait d'être parent à charge d'un ou de plusieurs enfant(s) qui possède(nt) une résidence légale en France ;
- Le fait d'être un partenaire de Pacs avec moins d'un an de vie commune ;
- Le fait d'être un leader religieux (Pasteur, prêtre, imam ou autres) qui vient en France pour y mener des activités.

Rappelons que le détenteur de la carte de séjour temporaire ou pluriannuelle Mention visiteur doit avoir au préalable détenu un Visa de Long Séjour valant Titre de Séjour mention visiteur. Il ou elle doit s'engager à ne pas travailler en France parce que disposant de ressources suffisantes pour vivre pendant la durée de son séjour, soit un total de 1231 euros nets par mois sur une année. Il peut s'agir de ressources propres ou de celles d'un membre de la famille de l'étranger. A ce niveau, l'étranger a aussi la possibilité de présenter des attestations bancaires, des cautions ou des preuves de revenus fournies par des personnes solvables qui ne sont pas de sa famille tout en expliquant la relation qui l'unit à elles.<sup>21</sup> Les conditions de logement sont également prises en compte dans l'évaluation des ressources.

## **A – 3 \_ La carte de résident**

Elle a une durée de 10 ans. On peut l'avoir en premier titre de séjour ou en renouvellement d'une carte temporaire ou pluriannuelle. Tout étranger peut l'obtenir s'il remplit les conditions nécessaires notamment, avoir des attaches familiales en France ou avoir

---

<sup>21</sup> Avec la législation en la matière qui change constamment, il est de plus en plus conseillé aux étrangers de présenter les documents de personnes dont ils peuvent prouver le lien direct de parenté

rendu des services à la France ou même alors bénéficiaire d'une protection internationale. Précisons que pour les Européens, les Algériens ou les originaires de l'Afrique subsaharienne dont les pays ont conclu avec la France un accord sur les flux migratoires, ce sont plutôt d'autres principes qui s'appliquent.

En fonction alors de la situation particulière de l'étranger au moment de la demande de la carte de résident, la constitution du dossier ne se fait pas de la même manière. Nos recherches à ce niveau nous ont permis d'identifier au moins dix situations dans lesquelles l'étranger est comme autorisé à demander une carte de résident. Ces situations particulières sont les suivantes :

- Retraité
- Jeune pouvant obtenir la nationalité française
- Ancien combattant ou légionnaire
- Victime de violences conjugales ou proxénétisme
- Titulaire d'une rente d'accident du travail et sa famille
- Réfugié, apatride ou bénéficiaire de la protection subsidiaire
- Enfant et ascendant d'un ressortissant français
- Parent d'enfant Français
- Etranger entré par regroupement familial
- Epoux de Français

Il faut savoir qu'il existe trois types de cartes de résident : la carte de résident permanent la carte de résident simple, la carte de résident longue-durée Union Européenne.

Le coût de la carte de résident est généralement de 225 euros. Sa première délivrance est cependant gratuite pour les apatrides et les membres de leur famille. Pour les titulaires d'une rente d'accident du travail et leurs membres de famille, le coût à payer est de 75 euros. La carte de résident, qui est renouvelable de plein droit, permet de travailler tout en dispensant de l'autorisation de travail. Si elle est demandée hors délai, l'étranger devra s'acquitter d'un droit de régularisation qui s'élève à 180 euros. La carte de séjour résident est largement perçue comme celle qui stabilise le mieux le séjour d'un étranger en France.<sup>22</sup>

---

<sup>22</sup> <https://www.info-droit-etranger.org>

## **A – 4 \_ La carte de retraité**

C'est une carte particulière qui a été créée en 1998 pour les étrangers retraités. Elle a une durée de 10 ans. Elle n'offre malheureusement pas les mêmes avantages que la carte « résident » et, ils sont nombreux à penser qu'elle comporte plus d'inconvénients même que d'avantages.

Cette carte a plusieurs caractéristiques propres qui ont d'ailleurs suscité chez nous de l'étonnement et de l'interrogation. Il se trouve que l'étranger qui la détient ne peut résider en France que pour des séjours d'une durée maximale d'un an. Elle ne permet pas de recevoir des soins médicaux pris en charge par l'État français à moins que l'état de santé de l'étranger retraité ne nécessite une prise en charge urgente.

L'adresse qui figure sur la carte de séjour « retraité » est celle du pays d'origine de l'étranger puisque finalement, la France n'est qu'un lieu de résidence secondaire pour lui. De la même façon qu'on ne bénéficie pas d'une prise en charge médicale, on ne bénéficie pas non plus d'aides sociales. A ce niveau, nous faisons juste le commentaire que c'est très bien rodé de la part des autorités. On ne permet pas à l'étranger retraité de vivre en France et d'y avoir une domiciliation et par la suite on lui refuse certaines aides au nom de ce qu'il n'a pas d'adresse connue sur le territoire comme si le choix était le sien.

L'entrée régulière n'est pas exigée pour la délivrance de la carte de séjour mention « retraité » qui ne permet pas à son détenteur de travailler. Les conditions à réunir pour se la faire établir sont énumérées comme suit :

- Avoir résidé et possédé en France une carte de résident simple ou une carte de résident de longue durée -Union Européenne ou alors l'ancienne carte de résident ordinaire de 3 ans ou privilégié de 10 ans ;
- Être titulaire d'une pension de retraite versée par un organisme français ;
- Avoir établi sa résidence hors de France.

Quand on lit toutes les conditions révélées ici, il semble que l'étranger qui a passé de nombreuses années à travailler en France est comme chassé au soir de sa vie. Il a payé des impôts en France pourtant il ne peut pas être soutenu d'une quelconque façon. D'un point de vue humain, c'est rabaisant. Tout se passe un peu comme si on accueillait favorablement des personnes qui ont la force de travailler et dès qu'elles ont tout donné, on les remercie.

La demande pour l'obtention de la carte de séjour Mention « retraité » peut être déposée auprès du Consulat de France si l'étranger réside habituellement hors de France ou auprès de la préfecture du département où il déclare vouloir séjourner, même temporairement. Si la demande est effectuée auprès d'une préfecture, un document provisoire délivré à l'occasion d'une demande de titre de séjour sera remis à l'étranger au dépôt de la demande.<sup>23</sup>

La délivrance et le renouvellement de cette carte sont quasi gratuits. Il n'y a qu'un seul droit de timbre dont il faut s'acquitter à hauteur de 25 euros. Si l'étranger dépose sa demande de renouvellement après l'expiration de son titre de séjour, il aura en plus à payer une taxe de 180 euros.

Par contre, si l'étranger dépose notamment sa demande de titre de séjour après l'expiration de son visa, s'il est entré irrégulièrement sur le territoire français ou s'il n'a pas été muni d'une carte de séjour dans les délais réglementaires, en cas d'acceptation de sa demande de titre de séjour, un visa de régularisation de 200 euros au total devra être payé. Dans ce cas précis, 50 euros devront être payés au moment du dépôt du dossier et ceux-ci ne sont pas remboursés si la demande est refusée.

La carte de séjour mention « retraité » est renouvelable de plein droit. Dans le cas où son titulaire exprime la volonté de s'établir en France et d'y résider à titre principal, il se verra délivrer de plein droit également une carte de résident selon l'article L 426-10 du CESEDA. Le ou la conjoint(e) du détenteur de la carte retraité peut obtenir une carte de séjour intitulée conjoint de retraité, à condition d'avoir lui ou elle aussi résidé régulièrement en France avec le titulaire de la carte de séjour « retraité ».

## **A – 5 \_ L'Autorisation Provisoire de Séjour (APS)**

L'Autorisation Provisoire de Séjour est – elle un titre de séjour à proprement parler ? Il est en réalité difficile pour nous de répondre à cette question avec une stricte précision. Le Code de l'Entrée et du Séjour des Etrangers et du Droit d'Asile (CESEDA) en France semble l'assimiler à un récépissé. A ce titre, il y est mis sur le même pied d'égalité qu'un récépissé de demande de carte de séjour ou un récépissé de demande d'asile. Ce serait donc une sorte de document de circulation qui permet à l'étranger de rester dans la légalité le temps que son titre de séjour soit établi. Comment comprendre que l'APS ne soit qu'un simple document de

---

<sup>23</sup> <https://www.info-droit-etranger.org>

transition quand on considère d'un côté les droits qu'il offre et, de l'autre côté, le fait que pragmatiquement, il ne soit pas trop différent des autres titres de séjour en termes de finalités d'usage ?

Aujourd'hui en France, beaucoup d'étudiants étrangers par exemple prennent une APS. En effet, c'est plus facile pour eux d'acquérir le statut de salarié avec une APS que de faire le changement de statut directement d'étudiant à salarié ou travailleur temporaire. Ils obtiennent à ce moment-là une APS, dont la validité oscille entre 6 mois et un an, pour chercher un emploi et dans le cas contraire créer une entreprise. C'est un document non renouvelable, si ce n'est pour certains ressortissants dont les pays ont conclu des accords particuliers avec la France, qui donne la possibilité de ne travailler que 964 heures maximum par an comme un titre de séjour mention étudiant classique. Par ailleurs, en fonction des autres motifs de demande, on a l'APS pour Parent d'enfant malade et l'APS pour mission de volontariat.

### **A – 5 \_ i \_ L'Autorisation Provisoire de Séjour (APS) – Parent d'enfant malade**

Tout étranger sauf citoyen Européen<sup>24</sup>, vivant avec un enfant mineur en France et qui est gravement malade, peut obtenir une autorisation provisoire de séjour (APS) pour soins afin d'accompagner cet enfant dans le traitement qui doit lui être administré. Ce titre de séjour peut être demandé même si l'étranger est en situation irrégulière. Il faudrait juste que toutes les conditions suivantes soient réunies :

- L'état de santé de l'enfant nécessite une prise en charge médicale indispensable en France ;
- Le traitement approprié n'existe pas dans le pays d'origine ;
- L'étranger réside habituellement avec son enfant en France et est capable de subvenir à son entretien et à son éducation.

La démarche pour ce titre de séjour particulier consiste à retirer un dossier à la préfecture de son domicile, constitué d'un certificat médical à faire remplir par un médecin et d'une

---

<sup>24</sup> C'est à dire ressortissant de ces pays : Allemagne, Autriche, Belgique, Bulgarie, Chypre, Croatie, Danemark, Espagne, Estonie, Finlande, Grèce, Hongrie, Irlande, Islande, Italie, Lettonie, Liechtenstein, Lituanie, Luxembourg, Malte, Norvège, Pays-Bas, Pologne, Portugal, République tchèque, Roumanie, Slovaquie, Slovénie, Suède et Suisse.

enveloppe « secret médical » avec l'adresse du service médical de l'Office Français de l'Immigration et de l'Intégration. Les pièces à fournir sont :

- Une copie intégrale d'acte de naissance ;
- Un passeport ou un autre document d'identité en cours de validité ;
- Trois photos en papier ou alors le code de la e-photo si la demande est faite en ligne ;
- Un justificatif de domicile datant de moins de 6 mois ;
- Des justificatifs de la durée de résidence habituelle en France avec l'enfant : visa, récépissé de demande de titre de séjour, récépissé de demande d'asile, passeport de l'enfant, relevés bancaires présentant des mouvements, écrits personnels incontestables (courriers, attestations de proches) ;
- Des pièces d'état civil établissant le lien de filiation avec l'enfant ou le jugement ayant conféré l'exercice de l'autorité parentale ;
- Des justificatifs permettant de déterminer que l'étranger subvient à l'entretien et à l'éducation de son enfant : résidence habituelle et commune avec l'enfant, acquittement de tous les frais relatifs à la prise en charge globale du mineur (frais d'aliments, de scolarité, de soins, de transport, frais divers prouvables) ;
- Un justificatif de paiement du droit de visa de régularisation (ce dernier élément est à remettre au moment de la récupération du titre et ne concerne que les étrangers en situation irrégulière).

L'APS est gratuite et autorise son détenteur à travailler en France. Il faut noter qu'aucune information médicale, ni aucun certificat médical ne doit être communiqué (e) ou remis (e) en préfecture. C'est un document qui est valable six mois et qui peut être renouvelé dans les deux mois précédant sa date d'expiration, si la durée du traitement de l'enfant malade le nécessite. A ce moment-là, l'intéressé aura à fournir les mêmes documents que ceux qu'il a donnés lors de la première demande tout en y ajoutant la preuve médicale de ce que le prolongement du traitement de l'enfant malade est indispensable.

## **A – 5 \_ ii \_ L’Autorisation Provisoire de Séjour (APS) – Mission de volontariat**

Ce titre de séjour est fait pour ceux qui souhaitent effectuer une mission de volontariat en France auprès d'une fondation ou d'une association reconnue d'utilité publique. L'APS délivrée gratuitement à cet effet, dispose d'une durée correspondant à celle de la mission. Les autres conditions à remplir sont les suivantes :

- L'organisme doit avoir un caractère social ou humanitaire avéré ;
- L'intéressé (e) doit avoir signé un contrat de volontariat avant son entrée en France ;
- L'intéressé (e) doit prendre l'engagement de quitter la France à la fin de sa mission ;
- L'organisme a attesté de la prise en charge de l'étranger ;
- L'organisme est agréé pour faire appel à des volontaires.

La mission de volontariat elle-même est examinée. Elle doit absolument être d'intérêt général et viser l'une des actions suivantes :

- Renforcer la cohésion sociale en prévenant les exclusions et promouvoir la protection et l'autonomie et des personnes ;
- Mener des actions de solidarité en faveur de personnes défavorisées ou sinistrées résidant en France.

Cette présentation générale des types de titres de séjour a l'art de montrer que le droit des étrangers est vaste et doit composer avec de multiples détails qui sont aussi importants les uns que les autres. Il nous a été impossible, pour des raisons évidentes, de parler de tous les titres de séjour qui peuvent exister en France. Disons juste en résumé que le titre de séjour est accordé en fonction de la situation personnelle du demandeur. Il dépend donc du motif de demande indiqué par le ressortissant étranger pour pouvoir séjourner en France. Et, même si les conditions d'octroi varient d'un titre à l'autre, il y a au moins une règle à laquelle aucun étranger ne doit déroger en France. Il s'agit d'éviter que sa présence ne constitue une menace à l'ordre public. En ce qui concerne toutes les démarches que nous avons exposées plus haut, nous faisons aisément la remarque qu'il n'y a pas que la législation qui change ou évolue, le processus pratique de demande ou de renouvellement de ces documents officiels peut lui aussi être sujet à transformation. C'est ainsi que l'on parle de plus en plus de démarches simplifiées qui renvoient à la dématérialisation. Qu'est-ce que la dématérialisation ? Quelles peuvent être

les raisons qui poussent l'Etat français à dématérialiser ? Quelles ont été les conséquences de ce mode de fonctionnement sur la demande et le renouvellement des titres de séjour ? Telles sont les interrogations dont les réponses constituent le corps de ce moment de notre réflexion.

## **B. L'ère de la dématérialisation des procédures dans les préfectures de France et les effets du Covid – 19**

La dématérialisation, qui est d'ailleurs l'un des mots clé de ce dossier de recherche, a été définie à son introduction, comme le procédé par lequel on substitue des modes de communication et des documents physiques par des modes de communication et des documents numériques. Dématérialiser consiste alors à mettre en œuvre des moyens électroniques pour effectuer des opérations de traitement, d'échange et de stockage d'informations sans support papier.<sup>25</sup> La dématérialisation des procédures est un phénomène qui va naître au début des années 2010. Progressivement, elle va se faire une place de choix dans les procédures d'accès aux droits en général, et en particulier, celles relatives à l'accès au droit d'entrée et de séjour sur le sol français. Actuellement, elle a acquis ses lettres de noblesse. Avec une valeur juridique équivalente à celle des documents papiers, elle a évolué au point de se doter d'un champ lexical propre dans lequel nous pouvons retrouver des termes tels que *Cloud*<sup>26</sup>, coffre-fort numérique<sup>27</sup>, et *data center*<sup>28</sup>, pour ne citer que ceux-là.<sup>29</sup>

Au départ, il n'y avait que quelques préfectures qui se servaient de ce mode de fonctionnement. A titre d'illustration, nous pouvons parler de la préfecture de Créteil, qui, en 2012, avait initié sa dématérialisation en mettant fin à la réception sans rendez-vous des personnes demandant un titre de séjour dans le cadre de l'admission exceptionnelle au séjour.<sup>30</sup>

---

<sup>25</sup> <https://www.archimag.com>, Opcit.

<sup>26</sup> Le cloud est une technologie informatique qui permet de virtualiser, de traiter et de stocker des données sur des serveurs qui fonctionnent en réseau.

<sup>27</sup> Comme son nom l'indique, c'est un service hautement sécurisé virtuel qui permet de garder des documents sensibles exactement comme le ferait un coffre-fort physique.

<sup>28</sup> Traduit en français par centre de données, c'est une infrastructure physique constituée d'installations informatiques (les serveurs, les commutateurs, les disques durs, les routeurs). C'est une sorte d'entrepôt qui est utile au stockage, au traitement, à l'organisation et à la distribution de très grandes quantités de données informatiques.

<sup>29</sup> <https://www.archimag.com>, Opcit.

<sup>30</sup> <https://www.val-de-marne.gouv.fr/Demarches-administratives>

Désormais, les étrangers étaient obligés de prendre leur rendez-vous sur internet avant de se présenter à la préfecture au jour fixé avec la preuve de prise de rendez-vous. Actuellement, les données ont changé : « ...*La dématérialisation des démarches concerne aujourd'hui la quasi-totalité des préfectures et sous-préfectures françaises. Dans certains départements, il n'est plus possible d'accomplir une quelconque demande de titre de séjour sans utiliser Internet...* »<sup>31</sup>

Cette promesse, faite par Emmanuel Macron aux Français, lors la campagne présidentielle de 2017, est entrain de devenir non seulement une réalité mais aussi une réussite sur le strict plan de l'atteinte des objectifs présidentiels. Plusieurs motivations expliquent cet état des choses. Il parait en effet impératif de passer du vieux au neuf, du complexe au simplifié dira – t – on, pour améliorer l'efficacité du service public. Pourtant, les reproches et les plaintes qui fusent çà et là ainsi que les effets de la crise sanitaire liée au Covid – 19 vont rapidement dévoiler les insuffisances de la dématérialisation.

## B – 1 \_ La dématérialisation : simplifier ce qui est complexe ou l'inverse ?



Image 2 - Capture d'écran

Pour l'Etat français, à en croire l'image ci dessus, la dématérialisation est un mouvement vers la modernité. En d'autres termes, c'est la façon de l'Etat d'agir en conformité avec son époque actuelle en ce qui concerne le volet des démarches administratives.

Peut – on aujourd'hui nier à la dématérialisation des avantages ? Evidemment que non. Il y a en effet une fonction de simplification qui est jouée ici et qui contribue dans un certain

<sup>31</sup> Rapport dématérialisation et inégalités d'accès au service public, 2019, page 4

sens à l'amélioration de la performance des administrations publiques. Entre la qualité des procédés, qui est devenue plus satisfaisante, et la fluidité, en passant par le gain de temps, la dématérialisation aura quand même permis de projeter une administration française beaucoup moins lourde et lente que ce que nous avons connu jusqu'ici, même si c'est une perception qui est indifféremment partagée.

*« Au travers du programme de transformation de l'administration, lancé en octobre 2017 et baptisé « Action Publique 2022 », le Gouvernement souhaite améliorer la qualité de service pour les usagers en développant notamment la relation de confiance entre les usagers et les administrations. « Action Publique 2022 » repose sur six principes clés, dont celui de la priorité donnée à la transformation numérique des administrations, avec pour objectif la dématérialisation de l'intégralité des services publics à horizon 2022. Cette ambition se justifie, par l'idée que la dématérialisation des procédures administratives permet de simplifier, pour une majorité d'usagers, l'accès aux informations ou aux documents administratifs. Elle permet également, dans certaines hypothèses, de lutter contre le non-recours, et d'améliorer l'accès réel de certains usagers à leurs droits, tout en respectant mieux leur dignité. On pense ici aux interminables files d'attentes aux guichets de certains services publics, simplement pour obtenir un rendez-vous ou parfois, in fine, ne pas se voir délivrer le service en question pour des raisons parfois difficiles à comprendre pour l'usager, voire pour des motifs dilatoires ou illégaux. »<sup>32</sup>*

La dématérialisation aura permis, somme toute, de désengorger les préfectures et les sous-préfectures. Ce qui a certainement créé un environnement de travail plus calme et serein pour leurs agents. Les affluences d'étrangers dans les services publics avaient le désavantage de constamment créer des situations d'animosité, elles-mêmes sponsorisées par la frustration due au manque de compréhension entre les parties prenantes. Aussi, depuis son lieu de résidence, l'étranger peut interagir avec l'administration s'affranchissant ainsi de toutes les contraintes qui peuvent être liées au facteur temps, ce qui est en soi un triple gain d'efficacité, de temps et finalement d'argent. Pourtant, ce qui est devenu simple pour certains a carrément

---

<sup>32</sup> Rapport dématérialisation et inégalités d'accès au service public, 2019, page 4

été rendu mystérieux pour d'autres. Voici venu le moment d'invoquer l'argument de la fracture numérique mais pas seulement.

## INCLUSION NUMÉRIQUE

### PRINCIPALES DIFFICULTÉS DE LA POPULATION FRANÇAISE



Image 3

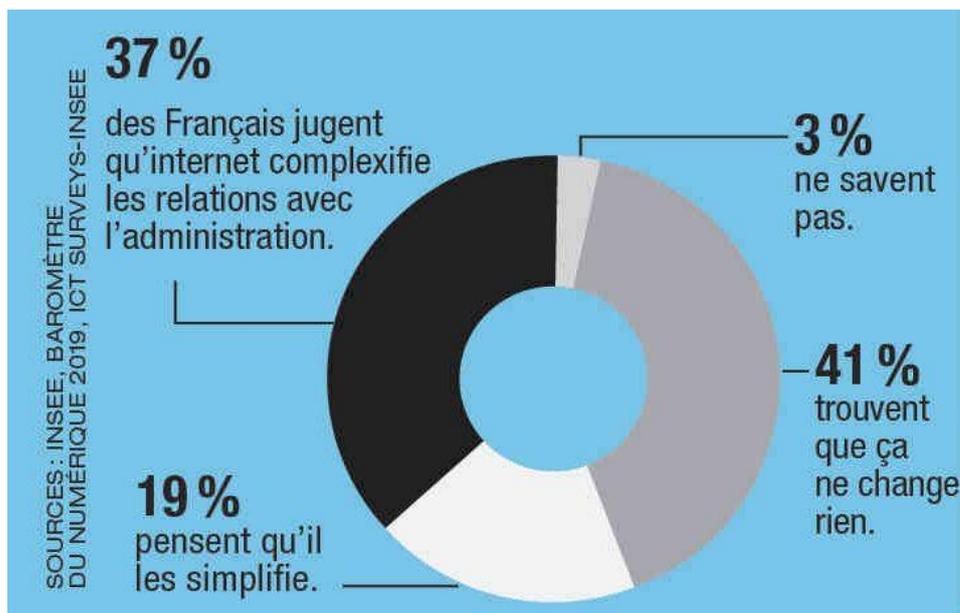


Image 4

Si la dématérialisation pose des soucis à une certaine catégorie de français alors qu'on peut considérer la France comme un contexte socioéconomique stable et prospère, à combien plus forte raison les étrangers qui viennent de territoires divers et pas souvent très avancés en termes de technologie. Nathanael, l'un de nos répondants, fait la déclaration suivante : « *C'est à mon arrivée en France que j'ai réalisé combien j'étais illettré en ce qui concerne Internet et tout ce qui s'y rattache. Je parle très bien français. Déjà en Afrique du Sud, j'avais un très bon niveau d'études. Je n'avais jamais possédé d'ordinateur portable avant. J'étais constamment à côté de la plaque et n'eût été l'aide de mon délégué de classe, j'aurais raté la validation de*

*mon Visa de Long Séjour valant Titre de Séjour et je me serai retrouvé comme un jeu dans une situation irrégulière. »*<sup>33</sup> Cet étudiant sudafricain, heureusement pour lui, avait à ses côtés une âme charitable prête à l'aider. Le monde étudiantin est à cet effet très solidaire. Ce n'est malheureusement pas le cas de plusieurs autres étrangers qui parfois ressentent l'obligation voire l'urgence de recourir à un accompagnement payant alors que leurs conditions financières de vie sont des plus précaires. Ndezi par exemple a dû payer 250 euros à un autre Nigérian comme elle, pour qu'il l'aide à constituer son dossier pour demander le titre de séjour Mention parent d'enfant français. Elle est entrée illégalement en France et elle vit dans des conditions plus complexes encore depuis que les rapports avec le père de son bébé se sont dégradés.<sup>34</sup>

En dehors de la fracture numérique, la dématérialisation a fait disparaître le contact et les interactions humains qui sont indispensables à certains groupes défavorisés comme les personnes handicapées. Le Défenseur des droits propose à ce niveau de : « *Mettre en œuvre systématiquement des mesures appropriées afin de permettre aux personnes handicapées d'accéder effectivement à leurs droits en cas d'impossibilité avérée de mise en accessibilité d'un site internet existant et dans l'attente de la mise en place d'un site répondant aux normes d'accessibilité.* »<sup>35</sup>

Dans cette optique, nous voyons que la dématérialisation automatise ou dirons – nous plutôt robotise des procédés qui malgré tout, ont besoin de garder ne serait – ce qu'une petite dimension humaine sans laquelle ils perdent leur essence. En fin de compte, le service public s'éloigne des personnes dont il veut paradoxalement se rapprocher .

De plus, les éléments information et conseil sont très importants dans une procédure comme celle du renouvellement d'un titre de séjour. Les dimensions solennelle et émotionnelle qu'ils revêtent permettent à l'étranger de rester sur la bonne piste pour ainsi dire, de maîtriser ses droits tandis que les rouages des démarches et enfin d'avoir un bon moral. Pestille, une autre de nos répondants fait la déclaration suivante : « *Il y a eu des moments où j'étais complètement perdue, les information que je recevais étaient contradictoires. J'aurais aimé pouvoir aller à la préfecture pour avoir la bonne et vraie information me permettant de me deployer*

---

<sup>33</sup> Extrait de propos recueillis lors de l'entretien réalisé avec Nathanael BASSEY, étudiant (de nationalité sudafricaine) à l'ESAM Lyon (Management, Finances et Droit), le lundi 16 août 2021.

<sup>34</sup> Extrait de propos recueillis lors de l'entretien réalisé avec Ndezi CHINUA (jeune femme nigériane de 20 ans entrée illégalement sur le territoire français en 2017) le mardi 31 août 2021.

<sup>35</sup> Rapport dématérialisation et inégalités d'accès au service public, 2019, page 6

*correctement. Or la machine ne peut pas répondre à toutes mes questions. la machine ne peut même pas me rassurer . »<sup>36</sup> Elle continue en disant : « Parfois tu as un document qui manque à ton dossier et tu as l'impression qu'on va t'expulser de la France le lendemain matin, avoir un agent qui te rassure en te disant par exemple que tu peux compléter ton dossier plus tard peut vraiment te mettre le baume au coeur et réduire ton anxiété. »<sup>37</sup>*

Tout ceci nous conduit à dire que la performance des services publics ne peut parvenir à un niveau acceptable pour la grande majorité des étrangers que si certaines questions sont franchement débattues et résolues. Alors que ceux-ci se noyaient déjà dans la rivière de la dématérialisation, le covid – 19 est apparu pour les mener comme dans une sorte d'océan du chaos.

## **B – 2 \_ Le Covid -19 : le fossé qui se creuse.**

La survenue du Covid – 19 a exacerbé les limites de la dématérialisation que nous avons mentionnées et expliquées précédemment. En effet, la crise sanitaire a complètement déshumanisé le service public tout en laissant déstabilisées des milliers d'étrangers qui avaient absolument besoin d'une aide humaine dans leur processus de renouvellement de documents officiels.

La distanciation sociale et l'enfermement sur soi, en vue de la protection mutuelle, a engendré une sorte de déracinement social. L'étranger ne peut pas renouveler ses documents, surtout si les différents confinements l'ont trouvé dans une situation particulière de difficultés par rapport à sa procédure. Il ne peut pas se renseigner parce que les préfectures sont fermées. Il faut préciser ici qu'en temps normal déjà, avoir un renseignement dans certaines préfectures relève de l'exploit, à combien plus forte raison pendant un confinement avec des services publics fermés. Il ne peut non plus partager sa douleur et ses angoisses dans un cadre associatif ou amical par exemple parce que tout est fermé et verrouillé.

Tout ce que nous avons développé dans ce dossier de recherche jusqu'ici montre la place centrale du titre de séjour dans la vie de l'étranger en France. Dans la deuxième et dernière partie de notre travail, nous verrons, grâce aux témoignages de nos répondants, que le titre de

---

<sup>36</sup> Extrait de propos recueillis lors de l'entretien réalisé avec Pestille Laure NKURUNZIKA, étudiante (de nationalité rwandaise) à l'Université Claude Bernard Lyon 1, le mercredi 18 août 2021.

<sup>37</sup> Ibid.

séjour, avec l'évolution de la législation des droits des étrangers en France, a vu ses fonctions se diversifier.

## **II. LES ENJEUX DIFFERENCES DU RENOUVELLEMENT DU TITRE DE SEJOUR**

*« Mon titre de séjour étudiant avait expiré le 20 novembre 2018, je n'avais pas pu obtenir un contrat de travail et je n'avais pas non plus fait l'examen final pour la formation à laquelle je m'étais inscrite. Cette année académique là, ma priorité était de cumuler les jobs et de trouver des postes d'intérimaire qui m'auraient aidé à me bâtir une expérience professionnelle qui, elle, m'aurait permis de décrocher un vrai contrat de travail. J'étais désespérée et je paniquais beaucoup... Pendant que le téléphone sonnait encore, mon cœur battait la chamade. »<sup>38</sup>*

Le témoignage ci-dessus est celui de Brenda, une Ivoirienne de 30 ans actuellement, arrivée en France avec un Visa de Long Séjour valant Titre de Séjour Mention étudiant. En 2018, elle va se retrouver dans une situation assez délicate pourtant très ordinaire puisque finalement on retrouve beaucoup d'étudiants qui traversent ou qui ont traversé à peu près la même situation. Sa carte de séjour temporaire d'un an va expirer le 20 novembre sans qu'elle n'ait réuni les éléments nécessaires à sa reconduction ou au processus de changement de statut.

Il se trouve que la même année, la jeune dame va assister à la détérioration rapide de l'état de santé de sa sœur restée au pays. Donc, entre la pression de cumuler des petits jobs pour pouvoir prendre en charge le traitement médical de sa sœur, et celle de gérer son rythme des cours avec le lot de travaux de groupe à faire constamment, Brenda va rapidement s'épuiser en tout point de vue et se retrouver dans une situation où elle est doublement perdante : elle n'a pas fait son examen final alors que l'obtention de son diplôme aurait pu lui donner la chance d'avoir une Autorisation Provisoire de Séjour. Elle n'a pas décroché le type de contrat dont elle rêvait et il se trouve que les agences d'intérim avec lesquelles elle a collaboré ne peuvent plus lui trouver des missions du fait de l'expiration de son titre de séjour.

Brenda sera heureusement autorisée à redoubler son année académique, ce qui va lui valoir d'obtenir un autre titre de séjour étudiant d'une durée d'un an. Elle nous relate qu'elle a passé environ 2 mois sans titre de séjour ni récépissé et donc sans revenus.

---

<sup>38</sup> Extrait de propos recueillis lors de l'entretien réalisé avec Brenda Ndossu, Titre de séjour Mention salarié (de nationalité ivoirienne), le mercredi 1<sup>er</sup> septembre 2021.

Des témoignages comme celui de cette jeune dame ivoirienne sont légion en France, tous différents les uns des autres ou même parfois similaires à quelques détails près. Le renouvellement du titre de séjour peut être une entreprise stressante et éprouvante pour l'étranger et d'autant plus si, pour des raisons ne dépendant pas de sa volonté, il n'arrive pas à rassembler toutes les conditions nécessaires exigées pour le processus. Une analyse hâtive du contenu des entretiens que nous avons menés dans le cadre de cette recherche montre que les occurrences des termes qui se réfèrent au thème de la peur ou de l'angoisse sont nombreuses. *« Avoir un titre de séjour et pouvoir le renouveler peut rapidement devenir obsédant. Et généralement, la question qui tourne en boucle dans la tête est celle de savoir ce qu'on va devenir. »*<sup>39</sup>

La question qu'on peut donc logiquement se poser ici est celle de savoir ce qui explique que le titre de séjour et toutes les questions qui lui sont rattachées arrivent à plonger les étrangers dans un pareil état de doute et de panique.

## **A. Un simple document administratif ?**

Un document administratif est un écrit qui est produit ou reçu par des organismes étatiques dans le cadre de leur mission de service public. Parlant du titre de séjour, c'est le document officiel qui prouve que l'Etat reconnaît à l'étranger le droit de rester temporairement ou non sur son territoire. A partir de ce moment, le concerné peut circuler et séjourner librement et en toute quiétude.

Déjà, tout ce que nous avons pu développer jusqu'ici comme réflexion, montre bien que le titre de séjour n'est pas un document administratif ordinaire comme les autres. Il remplit en réalité plusieurs fonctions selon nos répondants. Celles que nous avons pu énumérer, qui ont été mentionnées par la grande majorité d'entre eux et qui semblaient être les plus importantes sont les suivantes : la fonction d'identification, la fonction de pièce à conviction, la fonction de différenciation et classification, la fonction d'outil d'ancrage et enfin la fonction plus symbolique d'intégration. Il est judicieux de préciser que les fonctions telles qu'elles sont énoncées là, n'ont pas été citées ou classées par ordre d'importance. En effet, ces fonctions sont interdépendantes même si selon des circonstances particulières, nous verrons une fonction prendre de l'ascendance sur les autres.

---

<sup>39</sup> Opcit

**Fonction d'identification : fournir les premières informations essentielles.** Cette fonction est la plus évidente et ne souffre d'aucune contestation. Le titre de séjour est une carte d'identité et à ce titre il donne des éclaircis sur les caractéristiques personnelles de son détenteur. C'est lui qui relève son nom, son âge, sa nationalité ainsi que la mention même du titre de séjour, qui elle renseigne aisément sur les raisons pour lesquelles l'étranger est France.

**La fonction de pièce à conviction : prouver la légalité du séjour.** De façon simpliste, la pièce à conviction, dans le domaine judiciaire, est un objet, un élément qui est nécessaire à établir le caractère vrai ou faux d'un fait, d'un évènement ou d'une déclaration. Dans cette optique, le titre de séjour est ce qui atteste de ce que l'étranger est entré et réside régulièrement en France.

**La fonction de différenciation et classification : établit les spécificités des uns par rapport aux autres.** Le titre de séjour crée des catégories d'étrangers. Sur la base de critères qui ont été définis en avance, disons par les autorités françaises, le titre de séjour se comporte comme s'il opère un tri entre les étrangers. *« Le titre de séjour enferme les gens dans des boxes. Toi, tu es étudiant. Toi, tu es travailleur. Toi, tu es travailleur temporaire et la durée de ta carte est courte. D'ici à ce qu'on te l'établisse, elle est déjà entrain d'expirer. Te revoilà entrain de réfléchir à comment renouveler. Toi, tu as fait un enfant avec un Français. »*<sup>40</sup>

Cette fonction est perçue comme limitante dans la mesure où le titre de séjour « accorde » certains avantages aux uns et les « refuse » aux autres, ce qui réduit leurs marges de manœuvres par rapport à leurs besoins réels. A titre d'illustration, un étudiant n'est autorisé à travailler que 964 heures maximum par an. Et s'il avait besoin de plus d'heures de travail ? Quel est le bien fondé d'une règle comme celle-là ? Dans cette optique, certains titres de séjour « handicapent » plus qu'ils « n'aident » et sont à éviter dans ce cas. A ce sujet, Brenda fait le témoignage suivant : *« Je me rappelle quand il fallait financer les séances de chimiothérapies de ma sœur. J'avais déjà un job de plonge et un autre de garde d'enfant et on m'avait parlé d'un poste de manutentionnaire à faire dans la nuit et j'étais super chaude. Quand j'en parlais à une de mes amies, elle m'a rappelé la limite de nombre d'heures de travail à effectuer. C'est là que j'ai réalisé que je risquais une Obligation de Quitter le Territoire Français si je*

---

<sup>40</sup> Extrait de propos recueillis lors de l'entretien réalisé avec Natacha Cerubine Oding, Titre de séjour Mention vie privée et familiale (de nationalité gabonaise), le vendredi 3 septembre 2021.

*continuais dans ma lancée. Et là ducoup, je me suis rappelée que je suis étudiante et que le titre d'étudiant est un titre précaire. J'avais l'impression d'être dans une prison. »<sup>41</sup>*

Par ailleurs, on peut être amené à faire l'observation selon laquelle, il n'y a pas d'adéquation entre les besoins de l'étranger sur le terrain et ce que la préfecture lui exige. Par conséquent, ils sont nombreux à définir constamment des stratégies de survie qui leur permettent de gérer les pressions courantes tout en restant orientés sur la meilleure façon de trouver les ressources nécessaires pour le renouvellement de leurs documents administratifs. Si nous reprenons le cas de Brenda Ndossu pour illustrer l'idée que nous venons d'émettre, nous verrons qu'elle avait un besoin principal, celui de travailler. Or il se trouve que pour quitter du statut d'étudiant à salarié, la préfecture exige d'avoir un contrat à durée indéterminée. La Stratégie de Brenda était de prendre un autre titre étudiant à chaque fois et parallèlement, de travailler comme intérimaire pour gagner de l'expérience qui rendrait son Curriculum Vitae intéressant auprès des recruteurs. Au bout de 2 ans elle signait son premier Contrat à Durée Indéterminée.

Allant dans le même sens, Joel Nbassong déclare : *« On va dire que c'est en fonction des raisons mais la vérité c'est que ces raisons sont fixées d'avance par la France et nous sont imposées. La preuve c'est que l'étranger n'a pas de choix. Il doit justifier ses motifs de voyage avec des éléments qui font sens pour les autorités françaises et si ces éléments n'existent pas dans son contexte, il fait comment ? moi j'ai des tantes par exemple qui ont du prendre le titre visiteur alors que c'est pour des soins qu'elles venaient en France. Ce n'est pas parce que c'est officiellement affirmé que certains hôpitaux prennent en charge certaines pathologies que c'est la vérité dans la pratique »<sup>42</sup>*

Au vue de tout ce qui précède, il convient de dire que la réponse à la question qui a été posée dans le titre de cette partie de notre travail, est négative. En fait, le titre de séjour est un document administratif extraordinaire qui exerce une influence totale dans la vie de l'étranger en France. Dans la suite de nos écrits, nous verrons deux autres de ses leviers d'influence notamment la fonction d'outil d'ancrage et enfin la fonction plus symbolique d'intégration.

---

<sup>41</sup>Extrait de propos recueillis lors de l'entretien réalisé avec Brenda Ndossu, Titre de séjour Mention salarié (de nationalité ivoirienne), le mercredi 1<sup>er</sup> septembre 2021.

<sup>42</sup> Extrait de propos recueillis lors de l'entretien réalisé avec Joel Nbassong, titre de séjour Mention salarié (de nationalité camerounaise), le lundi 6 septembre 2021

la fonction d'outil d'ancrage et enfin la fonction plus symbolique d'intégration.

## B. Ou une vie impossible sans titre de séjour ?

Toute vie est – elle impossible en France sans titre de séjour ? Non évidemment. « *Mais, pour avoir été sans papiers pendant un moment, je peux vous dire que quand on n'a pas de titre de séjour valide en France, on ne vit pas, on vivote.* »<sup>43</sup>

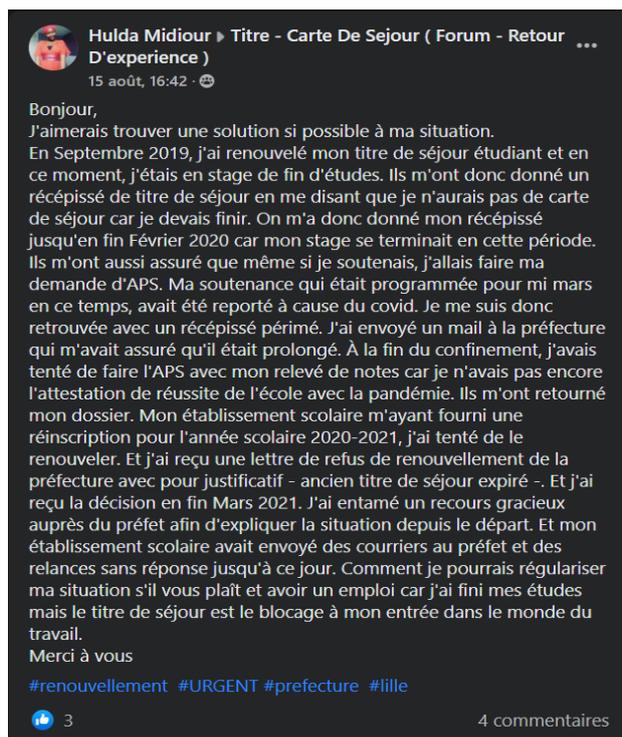


Image 5 Capture d'écran

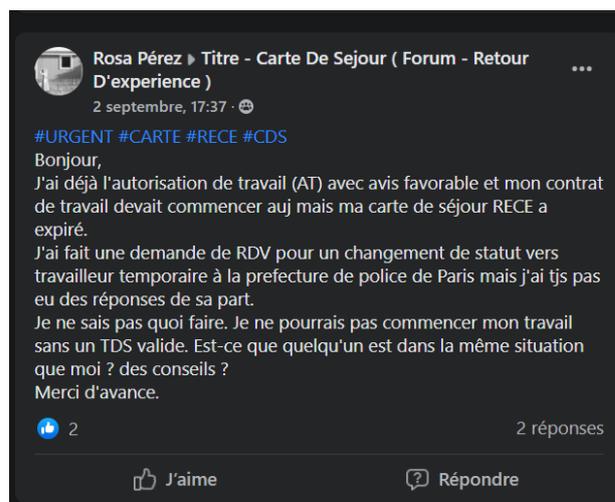


Image 6 Capture - d'écran

Pour accompagner la déclaration de Joel nbassong, nous avons choisi les images ci-dessus. Ce sont les questions des membres d'un groupe facebook intitulé « Titre – Carte de séjour (Forum – Retour d'expérience) », dont la thématique porte justement sur le renouvellement des titres de séjour avec pour mission principale d'aider gratuitement ceux qui sont dans le besoin en répondant à leur questions et sollicitations particulières. Les expériences relatées suivies des questions posées sont significatives en ce qui concerne les enjeux du renouvellement du titre de séjour. Pas de titre de séjour valide est égale à pas de travail qui lui est égal à pas d'argent. Quelles conséquences alors sur le logement, la santé le soutien de la

<sup>43</sup> Extrait de propos recueillis lors de l'entretien réalisé avec Joel Nbassong, titre de séjour Mention salarié (de nationalité camerounaise), le lundi 6 septembre 2021

famille au pays ? L'image qui nous vient fortement à l'esprit maintenant est celui d'un château de cartes. Dès que la première carte tombe, les autres cartes tombent aussi comme automatiquement les unes après les autres. Ce qui nous amène à parler des deux autres fonctions du titre de séjour qui sont la fonction d'outil d'ancrage et la fonction plus symbolique d'intégration.

**La fonction d'outil d'ancrage.** Le titre de séjour est l'élément fondamental autour duquel s'organise la vie de l'étranger en France. Il lui permet d'abord de se construire une identité, ensuite d'avoir une représentation de celle-ci et enfin de définir et bâtir tout un projet de vie autour de celle-ci. Souvenons-nous de Brenda Ndossu et de sa stratégie pour décrocher son Contrat à Durée Déterminée. Dans cette perspective, le titre de séjour agit alors comme un repère qui permet de s'orienter, de guider les actions actuelles et celles futures d'ailleurs.

**La fonction d'intégration.** Les titres de séjour sont des sortes de références identitaires qui permettent de s'incorporer aisément dans le système français. Ainsi, renouveler sa carte de séjour permet à l'étranger d'échapper à l'exclusion du système social dans lequel il est

## **CONCLUSION GENERALE**

Au fil des années en France et plus précisément depuis les années 90, le droit des étrangers a été modifié et réformé de nombreuses fois. L'ordonnance de 1945 relative aux conditions d'entrée et de séjour des étrangers en France va disparaître en 2004 pour laisser la place au Code de l'Entrée et du Séjour des Etrangers et du Droit d'Asile, le CESEDA. Ce code lui-même ne va pas cesser d'être transformé et à ce sujet, sa plus récente version est entrée en vigueur le 1<sup>er</sup> mai 2021 tout juste. A chaque fois, les projets de lois sont présentés comme voulant simplifier le droit au séjour des étrangers pourtant, on ne peut s'empêcher de relever des détails qui marquent les régressions de ce même droit. En effet, à chaque modification correspond un ensemble de nouvelles limites ou conditions qui n'existaient pas avant et qui viennent pour réduire en quelque sorte les marges de manœuvre des étrangers en France. Nous pouvons citer des exemples tels que le non-renouvellement de l'Autorisation Provisoire de Séjour, la situation opposable de l'emploi en France et plus récemment la modification de la liste des pièces à fournir pour déposer une demande de titre de séjour.

En plus de tout ceci, le processus de renouvellement des titres de séjour n'est rien moins qu'aisé. Il s'est lui aussi transformé avec le temps et nous avons assisté à l'apparition de nouveaux modes de fonctionnement des préfectures et sous-préfectures, la plus moderne de tous étant la dématérialisation. Tel que nous avons pu le voir durant le cours de notre réflexion, la dématérialisation de la procédure de demande ou de renouvellement du titre de séjour a eu des avantages et des limites que la crise sanitaire liée au Covid – 19 est venue aggraver. Autant nous nous sommes réjouis de pouvoir faire des téléprocédures parce que les règles de sécurité nous imposaient d'être immobiles et cloîtrés chez nous, autant celles des personnes qui sont en difficulté avec le numérique s'en sont mordu les doigts pour ainsi dire.

Ce sont ces deux constats, exposés plus haut, qui ont présidé à la création de ce dossier de recherche tout au long duquel il s'est agi de répondre à une question principale, celle de savoir comment appréhender aujourd'hui les enjeux du renouvellement des titres de séjour pour les étrangers en France. La première tentative de réponse à cette interrogation nous a conduit à poser, de façon logique, une sorte d'hypothèse cardinale. Elle stipulait que le renouvellement du titre de séjour, en raison de l'évolution du droit des étrangers en France, occupe une place centrale dans les activités des étrangers parce qu'il leur permet d'un coup d'atteindre des objectifs de vie protéiformes. Nous avons postulé que ces objectifs n'étaient plus à envisager sur le seul plan administratif.

Aussi, cette réflexion a-t-elle été conduite avec pour ambition de parvenir à une compréhension de tout l'impact voire le pouvoir que le titre de séjour a acquis avec le temps et qu'il peut exercer sur la vie d'un étranger en France de nos jours. En se servant de la méthode qualitative avec comme instruments de collecte des données la recherche documentaire, l'entretien semi-directif et l'observation directe, nous avons pu montrer que le titre de séjour n'est plus uniquement un simple document administratif qui ne sert qu'à circuler librement sur le territoire français et dans les pays de la zone Schengen.

Les développements exposés dans ce mémoire montrent que finalement, le titre de séjour régit presque tous les domaines de la vie de l'étranger en France. On ne peut pas travailler et bénéficier des droits et avantages relatifs à son travail sans titre de séjour. On ne peut pas bénéficier de l'aide financière de l'Etat sans titre de séjour. On ne peut pas sortir du territoire et y revenir sans titre de séjour. Même trouver un logement descent, pour lequel les termes du contrat de bail sont vraiment respectés, est parfois très difficile sans titre de séjour. On ne peut pas se sentir bien dans sa peau et être à l'aise sans titre de séjour. On ne peut pas estimé qu'on est bien intégré en France sans document qui le prouve et donc sans titre de séjour.

La carte de séjour facilite l'intégration et donne à l'étranger de s'élaborer un point d'ancrage solide sur le territoire français qui va ensuite lui servir de repère dans tout ce qu'il va entreprendre. C'est un document qui permet de construire une vie, une identité et un statut propres. Il facilite les mouvements et donne de bien se déployer du moins dans les limites qui sont imposées par les autorités françaises du fait des situations particulières. L'influence de la carte de séjour s'étend à la représentation que l'étranger a de sa vie en France ainsi que son estime de soi. Natacha ODING, l'une de nos répondantes, quand nous étions dans la phase de recherche et de collecte des données pour l'édification de notre travail, a fait une déclaration qui peut être qualifiée de poignante mais qui en elle seule résume l'ensemble de ce dossier de recherche. C'est avec celle ci qu'il nous semble judicieux de cloturer cette réflexion sur les défis de l'immigration légale qui, comme nous n'avons pas cessé de le dire, ne sont pas forcément moins importants que ceux de l'immigration illégale. La déclaration en question se décline en ces mots : *«Le titre de séjour en France est égal à la vie tout simplement. Quand on en a pas, c'est comme si on se perd soi même. Le titre de séjour n'est pas qu'un papier. C'est l'essence même de la vie d'un étranger en France.»*<sup>44</sup>

---

<sup>44</sup> Extrait de propos recueillis lors de l'entretien réalisé avec Natacha Cérubine Oding, Titre de séjour Mention vie privée et familiale (de nationalité gabonaise), le vendredi 3 septembre 2021.

## **BIBLIOGRAPHIE**

- 1) 2018, « Les sans-papiers sont devenus invisibles », dans *Plein droit*, 4 (n°119) : 3 – 4
- 2) Bourgeois, Didier, 2015, « De l'attente délétère d'un titre de séjour. Une vie de papier froissé » dans *L'information psychiatrique*, 1 (Vol. 91) : 39 – 43
- 3) Weber, Serges, 2010, « Chez nous, c'est aussi chez eux. Comprendre la mobilité, réinterroger l'intégration » dans *Revue Projet*, 7 (N° HS 01) : 14 – 23
- 4) Journal Officiel de la République Française (Texte 42 sur 135), 30 décembre 2020.
- 5) Code de l'Entrée et du Séjour des Etrangers et du Droit d'Asile (CESEDA), 22 février 2005.
- 6) Rapport dématérialisation et inégalités d'accès au service public, 2019.
- 7) <https://www.immigration.interieur.gouv.fr>
- 8) <https://www.archimag.com>
- 9) <https://www.larousse.fr>
- 10) <https://www.dictionnaire.lerobert.com>
- 11) <https://iom.nt>
- 12) <https://migrationsenquestions.fr>
- 13) <https://www.insee.fr>

## **GRILLE D'ENTRETIEN**

### ***Présentation générale de la recherche.***

Comment appréhender aujourd'hui les enjeux du renouvellement des titres de séjour pour les étrangers en France ? Ce travail de recherche entend étudier la façon dont le renouvellement du titre de séjour influence la vie des étrangers en France. Aussi, tout en vous remerciant du temps que vous disposerez pour répondre à ces questions, nous vous prions de croire en l'expression de notre plus haute considération.

### ***Caractéristiques personnelles des répondants.***

- Nom(s) et Prénom(s) :
- Profession :
- Nationalité :
- Mention du titre de séjour :

- De quelle préfecture dépendez – vous ?

### ***De votre Arrivée en France.***

- Depuis combien de temps êtes-vous en France ?
- Quel était votre VLS-TS à votre arrivée ?
- Comment avez-vous évolué jusqu'à maintenant ?

### ***Retour d'expérience sur le renouvellement du titre de séjour.***

- Combien de fois avez-vous déjà renouvelé votre titre de séjour ?
- Quelles sont les difficultés que vous avez éprouvées ?
- Quels sont de votre point de vue les éléments positifs et les éléments moins positifs que l'on peut mettre à l'actif de la dématérialisation de certaines démarches en préfecture ?
- Comment préparez vous généralement le renouvellement de votre titre de séjour ?

### ***De votre perception du Titre de séjour.***

- Sur une échelle de 1 à 10, où 1 signifie pas du tout important et 10 trop important, à quel degré mettez-vous l'importance de votre titre de séjour pour vous ?
- Pour quelles raisons est-ce que vous pensez que le titre de séjour est aussi important ?
- Quelles sont selon vous les fonctions de votre titre de séjour ?
- L'affirmation selon laquelle le titre de séjour en France régit la vie de l'étranger vous semble – t – elle pertinente ? Si oui ou non pourquoi ?
- Quels sont les moments du processus de renouvellement de vos titres de séjour que vous n'avez pas appréciés ? qu'avez – vous alors ressenti ?

### ***Conclusion***

Si vous aviez un conseil à donner aux étrangers qui veulent s'installer en France, que serait-il ?

Mlle NGANTCHOU NJIONDO Larissa. **Diplôme Inter-Universitaire « Santé, société et migration »**. Année académique 2020 – 2021.